



# LES AMIS DU PORT BLANC

10 Mane Moustran - 56870 BADEN

## COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE 16 JANVIER 1994.

Après avoir remercié les membres présents et notamment Monsieur le Maire de Baden et d'autres élus, et excusé certains absents, M. GILIBERT, Président de l'Association des Amis du Port-Blanc ouvre la séance et donne lecture du **rapport moral**. Il en ressort qu'au terme de ses trois premières années d'existence, les efforts de l'Association commencent à se concrétiser: l'aménagement du site, aussi bien les garages que les accès, est en cours. Tous les objectifs de l'Association n'ont cependant pas été atteints et il est possible qu'il faille faire preuve de plus de combativité à l'avenir. L'Association déplore les malentendus qui ont pu surgir avec la municipalité de l'île aux Moines et forme le voeu que les échanges deviennent plus constructifs.

La nouvelle équipe aura à traiter certaines questions en priorité : l'aménagement du port et du plan d'eau, les problèmes sanitaires liés à la forte affluence touristique et à la concentration des parkings sur le site, la gestion de ces parkings, l'avancement du dossier du rond-point des 4 Chemins.

Sur tous ces chantiers les suggestions et les idées seront les bienvenues.

Pour terminer son rapport moral, le Président transmet les remerciements de l'Association pour l'aide que la commune a bien voulu lui apporter dans certaines de ses démarches ou actions et notamment le nettoyage des plages, au cours de l'été 93.

M. ROUCOUS, trésorier, dresse ensuite le **rapport financier**; l'Association dispose de 4470 F. Le trésorier rappelle qu'il est plus facile d'encaisser des cotisations *par chèque*.

Le troisième point de l'ordre du jour concerne l'état des **travaux en cours**. En principe, ils doivent être complètement terminés à la fin du mois d'avril 94. Les réseaux seront enterrés, le parking aérien et souterrain achevé, ainsi que le grand parking de 1 200 places, le mail et les 2 rond-points anglais.

Les remarques de l'Association sur ces travaux et ceux qu'il serait souhaitable d'entreprendre sont les suivantes :

- *en ce qui concerne les parkings* : l'entrée du parking souterrain sera, d'après les plans dont on dispose, en face du lotissement, alors que l'Association avait demandé qu'elle soit décalée; il faut que la signalétique des parkings soit parfaitement claire, ce qui suppose qu'on indique sur les voies

d'accès si les places sont payantes ou non, de façon à éviter que les automobilistes qui ne souhaitent pas payer ne viennent pas inutilement; cela suppose de connaître le futur gestionnaire du parking aérien; Ce parking sera en principe très bien "paysagé".

Le grand parking, dit d'extension, sera ouvert dès l'été 94; il comportera donc 1200 places et ne sera pas bitumé; seuls les accès le seront. Les membres de l'Association devront avoir communication des plans et du projet, afin de suivre son développement et de proposer d'éventuelles modifications; il conviendra d'être particulièrement vigilants quant aux installations sanitaires qu'une telle concentration d'usagers suppose;

Il apparaît que la SAGEMOR entend conserver une trentaine ou une vingtaine de places de parking sur l'actuel parking du front de mer. L'Association s'élève vivement contre cette position qui réduit pratiquement à néant tous les efforts qui ont été faits pour chercher à canaliser et à garer les véhicules qui envahissent Port-Blanc, chaque année.

**Une résolution est votée à l'unanimité qui engage le conseil d'administration à tout faire pour limiter au maximum ces places de façon à ce que seuls les véhicules prioritaires puissent en bénéficier ainsi que quelques riverains.**

- *les accès seront sélectifs* : en principe, le mail ne sera accessible qu'aux cars, aux llois, aux riverains et aux plaisanciers. Cela suppose là encore, une signalétique efficace : un panneau devra indiquer dès les 4 Chemins, ou un peu plus près, qu'il est interdit de stationner à Port-Blanc en dehors des parkings; un panneau d'information devrait même être installé peut-être au niveau de la route de Toulindac, surtout après l'aménagement de la future base nautique, pour faire connaître aux touristes les règles et itinéraires de circulation; par ailleurs, les syndicats d'initiative des environs devront être alertés et informés des possibilités de circuler le long du littoral sans forcément partir de Port-Blanc, ce qui réduira d'autant le nombre de véhicules stationnés;

En principe, la capacité d'accueil des voitures sera telle, dès cet été, qu'il ne devrait plus y avoir un seul véhicule stationné hors des emplacements prévus à cet effet. Encore faut-il pouvoir sévir et il serait peut-être utile que le maire puisse exercer ses pouvoirs de police à Port-Blanc; cela nécessiterait que cette partie de la commune soit classée comme agglomération.

La route qui part derrière ER LANNIC est très étroite et peu praticable en été; les voitures qui s'y garent empêchent tout croisement; pour permettre le passage, la voie pourra être mise en sens unique au cours de la saison. Monsieur le Maire de Baden n'y est pas opposé.

- *l'état du chemin côtier* devra être amélioré : par endroits, il s'effondre (la commission des sites a été saisie du tronçon qui longe les tennis) à d'autres endroits, il est très abîmé et en bord de mer, il est dangereux de nuit; l'Association restera vigilante sur cette question. Par ailleurs, le chemin côtier d'accès à Port-Jakez devrait être rouvert assez rapidement dans la mesure où l'arrêté préfectoral nécessaire a été pris.

- *enfin le port de plaisance*, et les problèmes spécifiques qu'il pose, ont incité l'Association à confier à M. PECQUERAUX la tâche d'organiser un groupe de travail qui sera chargé de faire des propositions complètes et cohérentes du même type de ce qui a été proposé il y a deux ans en matière de circulation automobile et de stationnement; la première réunion de ce groupe devrait se tenir au printemps. En effet, si la SAGEMOR n'envisage aucun investissement pour l'année 94, des décisions seront probablement prises en 1995.

Il semble d'ores et déjà nécessaire que 5 ou 6 places de parking (voire moins) soient destinées aux plaisanciers afin qu'ils puissent transporter des matériels nautiques; il semble finalement prévu que le ponton d'essence ne sera pas déplacé.

\*  
\* \*

En résumé, les missions que le conseil d'administration devra effectuer sont les suivantes :

- suivre le problème de l'état, de l'accès et de l'entretien des chemins côtiers,
- se renseigner sur le mode de gestion de la partie aérienne du nouveau parking,
- suivre la mise en place du parking d'extension de 1 200 places, en étant particulièrement vigilant sur l'aspect sanitaire,
- étudier le projet de classement de Port-Blanc en agglomération,
- faire des propositions en matière de signalétique de dissuasion pour éviter que toutes les voitures finissent à Port-Blanc, en dehors des parkings,
- éviter que de nouveaux permis de construire de petits garages ne soient accordés sur le site,
- suivre le dossier de la base nautique de Toulindac,
- "maintenir la pression" sur le rond-point des 4 Chemins,
- travailler sur les questions relatives au port de plaisance.

\*  
\* \*

Le dépouillement des votes par correspondance a eu lieu ce même jour, sur 96 inscrits : 66 adhérents ont voté, 63 bulletins exprimés, 1 blanc et 2 nuls.

Les membres du Conseil d'administration nouvellement élus sont les suivants :

M. BOULHIOL  
M. BUSNEL  
M. FERRET  
M. GILIBERT  
M. LE MOUHAËR  
Mme MAGNIER  
Mme QUILLIEN  
M. ROUCOUS  
M. VIANT.



Compte rendu des propositions émises lors de l'Assemblée Générale du 16 janvier 1994 qui devront guider l'action du Conseil d'Administration durant l'exercice 1994.

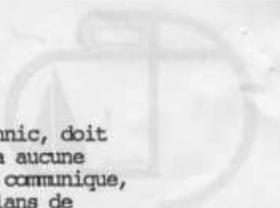
1 - Prendre position en s'insurgeant contre le nombre de places qui resteraient réservées sur le parking de la cale, où d'après un article de presse de Ouest-France des 8 et 9 janvier 1994, il est annoncé 30 places réservées aux véhicules d'urgence et pour les handicapés. (cf. photocopie).

A l'unanimité des membres présents et des pouvoirs, l'assemblée générale " exige " du Conseil d'Administration, de faire en sorte que ce nombre de places soit limité au strict minimum, car ce chiffre de 30 remet en question toute la philosophie qui a amené l'association à faire en sorte que ces parkings disparaissent.

L'Assemblée Générale est tout à fait favorable à ce qu'un certain nombre de places soit réservé aux véhicules d'urgence et aux personnes handicapées, mais ceci devrait se limiter à 10 places au maximum. L'Assemblée Générale est déterminée à faire savoir qu'elle s'oppose absolument à ce que ces places soient trop nombreuses, et sera certainement prête à se mobiliser au cas où l'équipement, par l'intermédiaire du Conseil Général, n'en tiendrait pas compte. L'Assemblée Générale, souhaite d'autre part, qu'immédiatement le Conseil d'Administration informe le Conseil Général de son désaccord sur ce point en faisant bien remarquer que pour le reste, il a été très sensible à l'action menée qui correspond aux propositions émises par l'association des Amis du Port-Blanc.

2 - Le sentier côtier qui dessert les riverains de Port-Blanc et qui va jusqu'après le domaine de Mané Moustran, continue de se dégrader et la municipalité de Baden ne semble pas du tout sensible à ce problème. Actuellement à cause des travaux, les riverains qui habitent près de la mer, éprouvent de grandes difficultés pour se rendre à leur domicile... Le Maire de Baden, Monsieur NICOLAZIC, explique que ce problème n'a toujours pas été exploré et étudié par la D.D.E. qui ne l'a donc pas évoqué devant la commission de sites. L'Assemblée Générale souhaite que le Conseil d'Administration se penche de manière urgente sur ces problèmes.

3 - Qui gèrera le parking aérien situé au-dessus du parking souterrain ? En effet, le parking aérien est de la responsabilité de l'équipement, donc du Conseil Général. L'Assemblée Générale souhaite savoir à qui appartient la responsabilité de cette gestion, comment elle sera faite, etc....



Le parking de 1200 places prévu derrière la crêperie Er Lannic, doit être mis en place pour l'été 1994. L'Assemblée Générale n'a aucune information précise sur ce programme et souhaite qu'on lui communique, par l'intermédiaire de son Conseil d'Administration, les plans de circulation et d'aménagement, la manière dont il sera géré, les problèmes des sanitaires, bref, un cahier des charges pour pouvoir donner son avis et participer à son élaboration. Ce problème est urgent à résoudre car les travaux risquent de commencer.

4 - Ne serait-il pas possible, et quels en seraient les avantages ou les inconvénients, de faire en sorte que Port-Blanc et sa départementale soient classés en zone urbaine par la municipalité de Baden : ainsi serait résolue l'interdiction du stationnement le long de cette voie départementale. Peut-être y-a-t-il des inconvénients ? Une étude urgente devrait être menée et l'Assemblée Générale souhaite que le Conseil d'Administration s'y penche.

5 - Il serait souhaitable de demander à l'Equipement de mettre en place des grands panneaux sur les problèmes de la circulation et le stationnement de Port-Blanc, panneaux situés bien en amont sur les routes de Vannes, de Lorient, de Larmor-Baden et du Bono. Ces panneaux devraient indiquer clairement qu'il y a des zones obligatoires de stationnement et qu'en cas de non respect les véhicules seraient enlevés...

La départementale desservant Port-Blanc est entourée, malheureusement, de petits parkings individuels, type garages en tôle ou dernièrement en parpaings, les deux derniers garages actuellement en construction ayant reçu l'accord de la municipalité sur la demande des propriétaires. Il y a là une aberration et une contradiction entre les efforts faits par l'association pour gérer l'environnement et ces autorisations qui continuent d'être délivrées à des propriétaires qui veulent construire des garages individuels le long de cette voie. D'après le maire, Monsieur NICOLAZIC, l'association pourrait très bien faire en sorte de s'opposer à ces autorisations, quitte à revoir le P.O.S. en ce sens et rapidement.

L'Assemblée Générale souhaite en effet que des positions soient clairement définies vis-à-vis de ces problèmes qui, à la limite, sont sans fin...

6 - Rien n'a encore été décidé pour l'organisation des trois ports (port de plaisance, port passagers, port de commerce) de la cale de Port-Blanc. Des propositions avaient été formulées mais non soumises à l'Assemblée Générale des Amis du Port-Blanc lorsqu'avait été proposé le plan général, lui soumis à vote, de la circulation. Monsieur NICOLAZIC, maire de Baden, nous ayant informés que 2.800.000 F venaient d'être débloqués par le syndicat mixte pour l'aménagement et l'étude de ce port, l'Assemblée Générale décide, à l'unanimité, dès maintenant, de faire, comme cela avait été fait pour les parkings, à savoir soumettre à l'ensemble des membres de l'association, une proposition de plan d'aménagement de l'ensemble des

trois ports de manière à participer, avec l'Equipement, à l'élaboration des plans définitifs. Tout ce dossier, difficile et complexe, a été confié à un membre de l'association, Monsieur PEQUEREAU, qui devra mettre en place rapidement une commission et organiser avec les membres du Conseil d'Administration, une réunion générale d'information et de vote au plus tard au cours de l'été 1994.

Il est rappelé à cet effet que l'aménagement des ports n'intéresse pas uniquement les plaisanciers qui en sont utilisateurs, mais aussi l'ensemble des Amis de Port-Blanc puisque le port s'inscrit dans l'aménagement général du site.

7 - La base nautique de Toulendac doit, dans l'avenir, s'étendre et se réorganiser pour être base nautique de l'ensemble du district de Vannes. Il serait souhaitable que dès maintenant le Conseil d'Administration s'investisse avec le District sur cette étude, pour pouvoir y participer et faire valoir son point de vue.

Le 18 janvier 1994  
Docteur BUSNEL  
Membre du Conseil d'Administration  
Rapporteur à l'Assemblée Générale  
auprès du Président GILIBERT.

MR. J. LE MOUËR  
LA BROSSE